

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

#### **SONEDE International**

Siège social : Caulisée Saula Esc B- 3<sup>ème</sup> étage El Manar II Tunis

La société SONEDE International publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 25 juin 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Zouheir BEN ALI.

**BILAN**  
**Arrêté au 31 Décembre 2020**  
*(Exprimé en Dinars Tunisiens)*

A C T I F S	Notes	31/12/2020	31/12/2019
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		5 284	4 595
Moins : Amortissements		-4 822	-4 595
	<b>1</b>	<b>462</b>	<b>0</b>
Immobilisations corporelles		232 798	126 146
Moins : Amortissements		-56 892	-119 561
	<b>2</b>	<b>175 906</b>	<b>6 585</b>
Immobilisations financières		4 899	4 899
Moins : Dépréciation			0
	<b>3</b>	<b>4 899</b>	<b>4 899</b>
<b>Total des Actifs Immobilisés</b>		<b>181 266</b>	<b>11 484</b>
<b>Autres Actifs non courants</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des Actifs non courants</b>		<b>181 266</b>	<b>11 484</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Stocks			0
Moins : Dépréciation			0
		<b>0</b>	<b>0</b>
Clients et comptes rattachés		1 842 409	1 482 690
Moins : Provisions		-1 316 908	-1 316 908
	<b>4</b>	<b>525 501</b>	<b>165 782</b>
Autres actifs courants		4 102 207	4 298 774
Moins : Provisions		-18 227	-18 227
	<b>5</b>	<b>4 083 980</b>	<b>4 280 547</b>
Placements et autres actifs financiers	<b>6</b>	11 197	511 197
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>7</b>	1 222 097	763 522
<b>Total des Actifs courants</b>		<b>5 842 775</b>	<b>5 721 047</b>
<b>Total des Actifs</b>		<b>6 024 041</b>	<b>5 732 531</b>

**BILAN**  
**Arrêté au 31 Décembre 2020**  
*(Exprimé en Dinars Tunisiens)*

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		1 000 000	1 000 000
Réserves Légales		37 701	19 464
Résultats reportés		146 516	808
<b>Total des capitaux propres avant Résultat de l'exercice</b>		<b>1 184 217</b>	<b>1 020 273</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>371 136</b>	<b>363 945</b>
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>8</b>	<b>1 555 353</b>	<b>1 384 217</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions pour risques et charges		19 307	19 307
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>19 307</b>	<b>19 307</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>9</b>	27 918	76 615
Autres passifs courants	<b>10</b>	4 421 464	4 252 391
<b>Total des passifs courants</b>		<b>4 449 381</b>	<b>4 329 006</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>4 468 688</b>	<b>4 348 313</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>6 024 041</b>	<b>5 732 531</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Exercice clos au 31 Décembre 2020**  
*(Exprimé en Dinars Tunisiens)*

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Revenus	<b>11</b>	1 399 456	1 890 179
Autres produits		15 456	0
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>1 414 913</b>	<b>1 890 179</b>
Variation des stocks			
Achats	<b>12</b>	332 227	724 801
Charges de personnel	<b>13</b>	106 118	64 805
Dotations aux amortissements et provisions		18 458	25 833
Autres charges d'exploitation	<b>14</b>	674 268	684 816
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>283 842</b>	<b>389 924</b>
Charges financières nettes		1 982	73 055
Produits financiers	<b>15</b>	90 098	55 854
Autres produits ordinaires		51 977	2 478
Autres pertes ordinaires		39	
<b>Résultats des activités ordinaires avant impôts</b>		<b>423 896</b>	<b>375 201</b>
Impôt sur les bénéfices		52 760	11 256
<b>Résultat des activités ordinaires après impôts</b>		<b>371 136</b>	<b>363 945</b>
Eléments extraordinaires		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>371 136</b>	<b>363 945</b>
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat de l'exercice après modification comptable</b>		<b>371 136</b>	<b>363 945</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**Exercice clos au 31 Décembre 2020**  
*(Exprimé en Dinars Tunisiens)*

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u></b>		
Résultat net de l'exercice	371 136	363 945
Dotations aux amortissements et aux prov.	18 458	25 833
Variation :		
Clients	-359 719	-69 628
Stocks		
Autres créances	196 567	-290 566
Fournisseurs et autres dettes	120 375	-16 581
Plus values sur cession d'immobilisation	-51 977	0
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>294 839</b>	<b>13 003</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u></b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations	-188 241	-3 243
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	51 977	0
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements</b>	<b>-136 264</b>	<b>-3 243</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u></b>		
Dividendes et autres distributions payées <span style="float: right;">Note 16</span>	-200 000	-100 000
Encaissements / Décaissements pour acquisition SICAV	500 000	-5 238
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>	<b>300 000</b>	<b>-105 238</b>
<b>Variation de la trésorerie</b> <span style="float: right;">Note 17</span>	<b>458 576</b>	<b>-95 478</b>
<b>Trésorerie du début d'exercice</b>	<b>763 522</b>	<b>859 000</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 222 097</b>	<b>763 522</b>

# Notes aux États financiers

## A/ PRESENTATION DE LA SOCIETE

### 1. Forme de la société et structure de capital

La SONEDE INTERNATIONAL est une société anonyme faisant appel public à l'épargne, de droit Tunisien, totalement exportatrice, elle est régie par les lois et règlements en vigueur en Tunisie, et notamment le code des sociétés commerciales promulgué par la loi n°2000-93 du 03 Novembre 2000 et le code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n°93-120 du 27 Décembre 1993.

Le capital de la société qui s'élève à **1.000.000 Dinars** et est divisé en 50.000 actions de valeur nominale égale à **20 Dinars** chacune, souscrites en numéraires et intégralement libérées lors de la souscription. Il est réparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale	% d'intérêt
SONEDE	17 500	350 000	35%
ONAS	5 000	100 000	10%
STB INVEST (SICAR)	5 000	100 000	10%
STEG INTERNATIONAL Services	5 000	100 000	10%
STUDI INTERNATIONAL	2 500	50 000	5%
SCET	2 500	50 000	5%
COMETE Immobilière	2 500	50 000	5%
Personnes physiques	10 000	200 000	20%
<b>TOTAL</b>	<b>50 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>100%</b>

### 2. Objet :

La SONEDE INTERNATIONAL a pour objet la réalisation d'études et de services dans le domaine de l'eau ainsi que l'exploitation des réseaux et ouvrages sur le marché INTERNATIONAL ayant pour destination principale l'Afrique et le Moyen Orient.

Conformément aux statuts, la société a, notamment pour objet :

- ✓ Le suivi et la supervision des projets ;
- ✓ L'assistance technique, institutionnelle et organisationnelle ;
- ✓ La gestion et l'exploitation d'ouvrages ;
- ✓ La formation ;

- ✓ Les comptes de la société « SONEDE INTERNATIONAL » sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises tel que fixé par la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comprennent le bilan, l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie ;
- ✓ Les notes annexes reprennent le détail des principales rubriques des états financiers.

### **3. Principes comptables appliqués**

Les états financiers de la SONEDE INTERNATIONAL sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en vigueur.

Les méthodes comptables de base adoptées pour l'élaboration des états financiers se résument comme suit :

#### **a. Unité monétaire :**

Les comptes de la Société « SONEDE INTERNATIONAL » sont libellés en Dinars Tunisiens.

#### **b. Exercice social :**

Conformément aux statuts, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

#### **c. Immobilisations :**

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition ou leur valeur vénale et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire et ce selon les taux d'amortissement prévus par le décret du Ministre des Finances N° 2008 – 492 du 25/02/2008.

Les taux d'amortissement retenus sont les suivants :

	<u>Tx Amt</u>
<u>Logiciels</u>	<u>33%</u>
<u>Équipement de bureau</u>	<u>20%</u>
<u>Matériel Informatique</u>	<u>33%</u>
<u>Matériel de transport</u>	<u>20%</u>
<u>Installations et agencements</u>	<u>10%</u>

#### **4. Rémunérations du personnel**

Les rémunérations et attributions accordées aux différents agents de la SONEDE INTERNATIONAL, sont comptabilisées au niveau des comptes de charges suivants : « Achats », « Charges du personnel » et « Autres charges d'exploitation ».

##### **a. Achats consommés :**

Sont comptabilisées au niveau de cette rubrique les rémunérations du personnel pour lesquelles sont établies des fiches de paie par la SONEDE et qui se décomposent en agents permanents et en agents ponctuels.

Dans ce sens, le salaire est pris en charge initialement par la SONEDE puis facturé trimestriellement par cette dernière à la SONEDE INTERNATIONAL pour remboursement.

##### **b. Charges du personnel :**

Sont comptabilisés au niveau de cette rubrique les salaires et les primes accordés au personnel de la SONEDE INTERNATIONAL et qui sont matérialisés par des fiches de paie établies par cette dernière.

Cette rubrique comporte les rémunérations accordées aux :

- Détachés longue durée ;
- Personnels autres que les détachés longue durée (Personnel siège)
- Les indemnités de stage.

##### **c. Autres charges d'exploitation :**

Sont comptabilisées au niveau de cette rubrique les charges suivantes :

- PERDIEM (Allocation de voyage) ;
- Frais de séjour et de représentation des détachés longue durée ;
- Les primes du personnel extérieur détaché permanent ;
- Les primes du personnel extérieur détaché à courte durée.

#### **5. PERDIEM :**

Ce compte enregistre les allocations de voyages allouées aux différents intervenants pour détachement à l'étranger.



**6. Frais de séjour et de représentation des détachés à longue durée :**

Ce compte comporte les frais de séjour et de représentation pour les experts affectés à des missions à l'étranger ainsi que les indemnités d'expatriation qui leur sont réservées.

**7. Les primes du personnel extérieur détaché permanent :**

Ce compte comporte les indemnités mensuelles de gestion et de représentations allouées au Directeur Général pour un montant net d'impôt de **2.000 Dinars**.

**8. Les primes du personnel extérieur détaché à courte durée :**

Ce compte enregistre les primes accordées au personnel affecté à des missions à courte durée en Tunisie et à l'étranger.

## **Notes Bilan**

### **NOTE 1 : Immobilisations incorporelles**

Cette rubrique s'élève à **5.284 Dinars** et concerne essentiellement un logiciel de graphisme « GRAPHTECH » pour **4.366 Dinars**.

### **NOTE 2 : Immobilisations corporelles**

La valeur de cette rubrique au 31 Décembre 2020 est de **232.798 Dinars**, amortie à hauteur de **56.892 Dinars**.

Le détail de la rubrique des immobilisations incorporelles et corporelles est présenté au niveau du tableau d'amortissement suivant :

**TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES AU 31/12/2020**

<b>DESIGNATION</b>	<b>Valeur Brute au 31/12/2019</b>	<b>Reclas. Et Acquisition 2020</b>	<b>Cession 2020</b>	<b>Valeur Brute au 31/12/2020</b>	<b>Tx Amt</b>	<b>Cumul Amt au 31/12/2019</b>	<b>Dotation aux Amt 31/12/2020</b>	<b>Régul Amt CAC en 2020</b>	<b>Cumul Amt au 31/12/2020</b>	<b>VCN au 31/12/2020</b>
Logiciels	4 595	689		5 284	33%	4 595	227,370		4 822	462
Equipements de bureaux	12 962			12 962	20%	11 130	277,800		11 408	1 554
matériel Informatique	29 191	7 066		36 257	33%	24 816	6 140,750		30 957	5 300
Matériel de transport	80 900	179 026	80 900	179 026	20%	80 900	11 259,607	80 900	11 260	167 766
Installations et Agencements	3 093	1 460		4 553	10%	2 715	552,633		3 268	1 285
<b>TOTAL</b>	<b>130 741</b>	<b>188 241</b>		<b>238 081</b>		<b>124 156</b>	<b>18 458</b>		<b>61 714</b>	<b>176 367</b>

### **NOTE 3 : Immobilisations financières**

Le solde de cette rubrique s'élève à **4.899 dt** au 31 Décembre 2020. Cette rubrique n'enregistre aucune variation au cours de 2020.

### **NOTE 4 : Clients et comptes rattachés**

Le solde net des comptes «Clients et comptes rattachés» s'élèvent à **525.501 Dinars** en 2020 contre **165.782 Dinars** en 2019.

Désignation	Valeur au 31/12/2020	Valeur au 31/12/2019
SOGES/MSA	19 685	19 685
AWMC	8 476	42 541
OMMP	1 695	1 695
STE	1 090 657	1 090 657
STE PJT 024	206 565	206 565
SNDE MAURITANIE	285 170	113 578
REC	0	7 969
THE REGIONAL ENV CENTER	7 969	
CNT	222 191	
<b>BRUT</b>	<b>1 842 409</b>	<b>1 482 690</b>
Provisions pour risques projet TCHAD	1 316 908	1 316 908
<b>TOTAL</b>	<b>525 501</b>	<b>165 782</b>

**Note 4-1** . Il s'agit des créances non encore recouvrées au titre du projet « action urgente au TCHAD ». Ces créances ont été provisionnées en totalité puisque leur chances de recouvrement sont faibles. (Pour de plus amples détails voir note 5-2)

## **NOTE 5 : Autres actifs courants**

Au 31 Décembre 2020, la valeur nette des « Autres actifs courants » est de **4.083.980 Dinars** détaillée comme suit :

Désignation	Valeur au 13/12/2020	Valeur au 31/12/2019
Crédit TVA	12 309	11 609
Report d'impôt		9 107
<b>Sous Total</b>	<b>12 309</b>	<b>20 715</b>
Personnel Rémunération due sur les détachés longue durée	3 243	0
Projet AQUAKNIGHT exercice 2016 (note 5-1)	177	177
Projet AQUAKNIGHT exercice 2015 (note 5-1)	17 638	17 638
Projet AQUAKNIGHT exercice 2014 (note 5-1)	69 436	69 436
Projet AQUAKNIGHT exercice 2013 et ant (note 5-1)	150 228	150 228
Projet REC	47 351	47 351
Produits à recevoir	140 701	333 945
OSEF Débiteurs Divers Action Urgente (note 5-2)	2 807 553	2 807 553
OSEF Débiteurs Divers Avenant Action Urgente (note 5-2)	843 623	843 623
Charges constatées d'avance	9 947	8 107
<b>Sous Total</b>	<b>4 102 207</b>	<b>4 278 059</b>
Autres provisions	18 227	18 227
<b>TOTAL</b>	<b>4 083 980</b>	<b>4 280 547</b>

**Note 5-1 :** Le projet AQUAKNIGHT consiste à la mise en place d'une méthodologie de mesures et d'analyse de consommation minimale nocturne au niveau d'une zone pilote choisie en accord avec le partenaire européen et dont la SONEDE INTERNATIONAL effectue la gestion pour le compte de la SONEDE.

En effet, en plus des résultats de l'étude dont bénéficient la SONEDE et le partenaire étranger (à savoir l'Union Européenne représentée par l'université de Palerme), tous les équipements de mesure et de détection des fuites acquis dans le cadre de ce projet seront transférés à la SONEDE à la clôture du projet.

Le montant des dépenses relatives au dit projet s'élève au 31 Décembre 2020 à **237.481 Dinars** contre des passifs comptabilisés (subventions et autres) pour **219 253 Dinars**. Ainsi, vu l'ancienneté de ce projet, le différentiel entre les actifs et les passifs a fait l'objet d'une provision pour **18 227 dinars**.

## **Note 5-2: Projet « action urgente au TCHAD »**

Conformément aux termes définis au contrat N° 13/DG/STE/2014 du 16/12/2014 se rapportant au projet « action urgente au TCHAD » commandé par la Société Tchadienne des Eaux (STE), le groupement « SONEDE INTERNATIONAL-Société OSEF » a réalisé des études et prestations qui ont été réceptionnées sans réserves et même un avenant a été contracté pour réaliser des travaux supplémentaires au cours de 2017.

Par ailleurs, la répartition des produits entre SONEDE INTERNATIONAL et la Société Tchadienne OSEF, relatifs à ce projet, n'a pas été définie clairement au niveau de l'accord signé initialement entre ces deux parties en date du 25/11/2013.

Ainsi, pour lever toute ambiguïté, et compte tenu des travaux réalisés par chaque partie, un acte de précision signé entre SONEDE INTERNATIONAL et son partenaire la société OSEF en date du 29 juin 2017, préconise la répartition des produits comme suit :

- Le chiffre d'affaires libellé en euro revient à SONEDE INTERNATIONAL moyennant certaines retenues relatives aux frais d'enregistrement (3%) du contrat et aux charges financières (10%),
- Le chiffre d'affaires libellé en Franc CFA revient à la société OSEF.

Au 31 Décembre 2020, le solde des créances revenant à SONEDE INTERNATIONAL est de **1.297.222 Dinars** contre un montant de **3.651.176 Dinars** pour OSEF. Ces montants n'ont pas fait l'objet d'actualisation en fin d'année et ce du fait que la société estime que le recouvrement de ces créances est quasiment compromis.

Par ailleurs, la partie revenant à SONEDE INTERNATIONAL logée dans les comptes « Clients » **1.297.222 Dinars**, est totalement provisionnée et ce puisque les chances de recouvrement sont très faibles.

## **NOTE 6 : Placements et autres actifs financiers**

Les « Placements et autres actifs financiers » s'élèvent à **11.197 Dinars** en 2020 contre **511.197 Dinars** en 2019.

## **NOTE 7 : Liquidités et équivalents de liquidités**

Le détail de cette rubrique au 31 Décembre 2020 se présente comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2020	Valeur au 31/12/2019
STB DINAR	533 118	79 112
STB EURO	413 656	253 426
STB DOLLARS	268 704	421 942
STB DINAR REC	4 385	4 385
CAISSE	2 235	4 658
<b>TOTAL</b>	<b>1 222 097</b>	<b>763 522</b>

## **NOTE 8 : Capitaux propres avant affectation**

Le tableau de mouvement des capitaux propres est comme suit :

<b><u>TABEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES</u></b>					
	Capital	Réserves Légales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>SOLDE 31/12/2019</b>	<b>1 000 000</b>	<b>19 464</b>	<b>808</b>	<b>363 945</b>	<b>1 384 217</b>
Capital					
Réserves Légales					
Résultats reportés		18 237	145 708	-363 945	-200 000
Résultat de l'exercice				371 136	371 136
Dividende					
<b>Solde au 31/12/2020</b>	<b>1 000 000</b>	<b>37 701</b>	<b>146 516</b>	<b>371 136</b>	<b>1 555 353</b>

## **Note 8-1 Résultat par action**

Au 31 Décembre 2020, le résultat par action se présente comme suit :

Désignation	2020	2019
Résultat net	371 136	363 945
Nombre d'actions	50 000	50 000
Résultat par action	7,423	7,279

## **NOTE 9 : Fournisseurs et comptes rattachés**

Au 31 Décembre 2020, la valeur de cette rubrique étant de **27.918 Dinars**, est détaillée comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2020	Valeur au 31/12/2019
Fournisseurs	19 273	67 969
Fournisseurs RG PROJET REC	8 645	8 645
<b>TOTAL</b>	<b>27 918</b>	<b>76 615</b>

## **NOTE 10 : Autres passifs courants**

La valeur de cette rubrique au 31 Décembre 2020 est de **4.421.464 Dinars**, détaillée comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2020	Valeur au 31/12/2019
Personnel Rémunération due sur les détachés longue durée	0	7 467
Dettes provisionnées pour congés payés	11 293	4 590
Receveur des finances	16 921	14 851
Impôt à payer	16 172	11 256
CNSS	5 626	5 595
Charges à payer	62 985	56 264
Facture SONEDE	0	49 100
Projet AQUAKNIGHT dépenses non encore payées	66 868	66 868
Projet AQUAKNIGHT exercice 2012	152 384	152 384
Provisions pour risques projet Mauritanie	44 306	44 306
Jetons de présence	11 250	11 250
Actionnaires compte de dividendes	30 466	17 947
Frs FNP	0	20 000
Créditeurs Divers	2 199	2 199
OSEF Crédeurs divers Action Urgente (note 10-1)	2 807 553	2 807 553
OSEF Crédeurs divers Avenant Action Urgente (note 10-1)	843 623	843 623
Autres prestataires de services	349 819	137 138
<b>Total 4</b>	<b>4 421 464</b>	<b>4 252 391</b>

### **Note (10-1) Dettes OSEF :**

Les dettes OSEF correspondent à la quote-part de ce dernier dans les facturations établies pour la STE dans le cadre du projet « action urgente » au TCHAD et de l'avenant s'y rapportant. Ces dettes sont comptabilisées indépendamment des charges engagées par le partenaire OSEF et ce conformément à l'acte de précision de l'accord SONEDE INTERNATIONAL/OSEF signé en date du 29 juin 2017.



## Notes État de Résultat

### **NOTE 11 : Revenus:**

Les «Revenus» s'élèvent à **1 399 456 Dinars** en 2020 contre **1 890 179 Dinars** en 2019 et qui se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2020	Valeur au 31/12/2019
<b>CA export</b>	<b>1 391 956</b>	<b>1 809 381</b>
NIGER	0	12 704
ARABIE SAOUDITE	59 614	0
RDC formation	0	524 224
OUZBEKISTON	0	31 241
DJIBOUTI	70 000	190 619
MAURITANIE	215 987	71 597
MAURITANIE A VENANT	0	606 659
MAURITANIE NOUADHIBOU	342 780	
MAURITANIE FORMATION	0	54 914
MAURITANIE NAOUAKCHAT	388 476	0
TC CONSULTING	0	4 676
IRAK	27 793	0
REC	0	7 969
DJIBOUTI	0	304 778
GABON	217 307	0
GUINEE	70 000	0
<b>MARCHE LOCAL</b>	<b>7 500</b>	<b>80 799</b>
OMMP TN	0	1 500
BENIN TN	0	5 500
BEST ENG	0	6 000
ALGERIE TN	0	47 298
IET TN	0	4 001
AWMC	7 500	10 000
PROWAY CONSULTING	0	6 500
<b>Total</b>	<b>1 399 456</b>	<b>1 890 179</b>

### **NOTE 12 : Achats consommés**

Les achats consommés s'élèvent au 31 Décembre 2020 à **332 227 Dinars**, détaillés comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2020	Valeur au 31/12/2019
Achat carburant	13 165	14 472
Achat fournitures	2 126	0
Eau électricité	1 362	1 075
Fourniture administrative	1 832	999
<b>Sous Total 1</b>	<b>18 485</b>	<b>16 547</b>
FACTURES SONEDE	101 919	69 980
Achats de prestations de services	211 823	638 275
<b>Sous Total 2</b>	<b>313 741</b>	<b>708 255</b>
<b>Total</b>	<b>332 227</b>	<b>724 801</b>

### **NOTE 13 : Charges de personnel**

Les «Charges de personnel» s'élèvent à **106 118 Dinars** en 2020 contre **64.805 Dinars** en 2019.

Désignation	Valeur au 31/12/2020	Valeur au 31/12/2019
Rémunération détachés longue durée	16 538	0
Salaires autres que les détachés LD	62 371	52 250
Provisions congés payés	6702	-5 680
Salaire sivp	7 320	9 100
Charges patronales	12 499	9 135
Autres charges de personnels	688	
<b>Total</b>	<b>106 118</b>	<b>64 805</b>

### **NOTE 14 : Autres charges d'exploitation**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2020	Valeur au 31/12/2019
Jetons de présence	11 250	11 250
Reception	2 545	38 686
PERDIUM	80 278	419 301
Sous traitance générale	7 303	1 530
Entretien et réparation	5 787	7 372
Personnel extérieur à l'entreprise	1 176	1 129
Frais de séjour et de représentation des détachés longue durée	22 955	0
Frais postaux	6 593	4 529
Honoraires	27 625	25 179
Locations	17 938	16 972
Personnel Détachés courtes durées	383 141	45 225
Prime du personnel extérieur détaché permanent	29 829	4 939
Primes assurance	3 802	2 440
Services extérieurs divers	1 912	3 387
Publicités publications relations publiques	5 124	12 293
Services bancaires	2 724	2 596
Pénalité de retard	605	112
Pertes ordinaires	0	985
Droits et taxes	2 225	3 474
TIMBRES DE VOYAGE	540	0
Déplacements	56 643	83 417
ACHAT DIVERS	2 863	0
TCL	1 409	0
<b>Total</b>	<b>674 268</b>	<b>684 816</b>

### **NOTE 15 : Produits financiers**

Au 31 Décembre 2020, les produits financiers totalisent **90 098 dinars** :

Désignation	Valeur au 31/12/2020	Valeur au 31/12/2019
Agios créditeurs	2853	955
Revenus de VMP	44 102	49 757
Gain de change	15 769	5 142
Gain de change latent	27 374	0
<b>Total</b>	<b>90 098</b>	<b>55 854</b>

## **Notes État de flux de trésorerie**

### **NOTE 16 : Dividendes versés**

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 17 juillet 2020 les actionnaires ont décidé de procéder à une distribution de dividende pour un montant total de 200.000 dt.

### **NOTE 17 : Variation de la trésorerie**

Au 31 Décembre 2020, la variation de la trésorerie se présente comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
STB DINAR	533 118	79 112	454 006
STB EURO	413 656	253 426	160 230
STB DOLLARS	268 704	421 942	-153 237
STB DINAR REC	4 385	4 385	0
CAISSE	2 235	4 658	-2 423
<b>TOTAL</b>	<b>1 222 097</b>	<b>763 522</b>	<b>458 576</b>

### **NOTE 18 : Informations sur les parties liées**

Au 31 Décembre 2020, les opérations réalisées avec les parties liées se présentent comme suit :

Parties liées	Objet	Montants en Dinars
Dettes SONEDE	Prise en charge des frais du personnel (charges)	-108 442

### **Note 18 : Engagements hors bilan**

Au 31 Décembre 2020, SONEDE INTERNATIONAL ne dispose pas d'engagements hors bilan.

### **Note 19- Evénements postérieurs**

Les présents états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 16 Avril 2021 et ne reflètent pas de ce fait les éventuels événements survenus postérieurement à cette date.

# Rapport Général

Tunis, le 4 Juin 2021

**Mesdames et Messieurs les actionnaires De la SONEDE INTERNATIONALE**

## **Rapport sur l'audit des états financiers**

### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «**SONEDE INTERNATIONALE**» joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 Décembre 2020, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de **1 553 353 Dinars** y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à **371 136 Dinars**.

**À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société « SONEDE INTERNATIONALE » au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des entreprises en Tunisie.**

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 Novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs immobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

***Le Commissaire aux Comptes***

***Zouheir BEN ALI***

# ***Rapport Spécial***

Tunis, le 03 Juin 2021

***Mesdames et Messieurs les actionnaires De la SONEDE INTERNATIONAL***

*Mesdames et Messieurs les actionnaires,*

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

## ***I. Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2020 :***

Il est à signaler que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2020. Elles concernent :

- 1.** La SONEDE INTERNATIONAL a conclu avec la SONEDE, une convention de détachement du personnel de la SONEDE auprès de votre société à partir du 20 Novembre 2018. Les charges du personnel détaché auprès de la SONEDE INTERNATIONAL au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à **108.444 Dinars**.
- 2.** La SONEDE INTERNATIONAL a conclu avec la SONEDE, en date du 21 juin 2011 une convention portant sur les modalités et les engagements des deux parties dans le cadre de la réalisation de projet AQUAKNIGHT.

À cet égard, il convient de rappeler que cette convention dont le commencement de l'exécution a été entamé en 2012 porte sur les engagements suivants :

- La SONEDE et la SONEDE INTERNATIONAL ont convenu de désigner une équipe pour la gestion dudit projet composée de deux cadres de la SONEDE INTERNATIONAL et quatre cadres de la SONEDE.
- La SONEDE s'engage à mettre, gracieusement, à la disposition de la SONEDE INTERNATIONAL, à chaque fois que le besoin se manifeste, les cadres affectés à la dite équipe de gestion de projet.
- La SONEDE s'engage à verser à la SONEDE INTERNATIONAL, chaque année, un montant équivalent à **10%** du coût annuel du projet et ce dans la limite de **28.740 dinars** au titre de la première année, **3.800 dinars** au titre de la deuxième année et **3.570 Dinars** au titre de la troisième année. Seule la première tranche a été encaissée par la société.
- Les équipements de mesure et de détection de fuites acquis dans le cadre de ce projet seront transférés à la SONEDE à la clôture du projet.

- La SONEDE INTERNATIONAL s'engage à payer les montants des travaux de réalisation du projet sur présentation des factures par la SONEDE et ce dans la limite du budget alloué audit projet.

## **II. Rémunération des dirigeants**

- En 2020, la SONEDE INTERNATIONAL a payé des jetons de présence pour un montant brut de **11.250 Dinars** au profit de ses administrateurs.
- Le Directeur Général de la SONEDE INTERNATIONAL perçoit, en plus de son salaire mensuel obtenu auprès de la SONEDE et refacturé à votre société dans le cadre de la convention de détachement, les primes et avantages suivants :
  - Une indemnité mensuelle de gestion et de représentation pour un montant net d'impôt de **2.000 Dinars**.
  - Une voiture avec prise en charge de la SONEDE INTERNATIONAL des dépenses de circulation et des frais d'entretien et un contingent mensuel d'essences SP de **400 litres**.
  - La prise en charge par la SONEDE INTERNATIONAL des frais de téléphone mobile du Directeur Général ;
  - Une prime de bilan fixée annuellement par le Conseil d'Administration sur la base des résultats de l'exercice concerné.

Les obligations et engagements de la société envers son Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

	<b>M. Abderraouf NOUCER (du 1er Février au 31 Décembre 2020)</b>	<b>M. Abdallah BEN DALY (du 1er au 31 Janvier 2020)</b>
Salaire Brut (Facture SONEDE)	62 188 DT	-
Indemnité de représentation	26 829 DT	5 280 DT
Frais d'essence et de téléphone	9 233 DT	848 DT
<b>TOTAL</b>	<b>98 250 DT</b>	<b>6 128 DT</b>

Par ailleurs, en dehors de ces opérations, nos investigations n'ont révélé aucune convention sauf des opérations normales et courantes rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants de code des sociétés commerciales.

Enfin, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et visée aux articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

***Le Commissaire aux Comptes***

***Zouheir BEN ALI***